

REFERENTIEL D'ACTIVITE, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

GPMSE -OSTISD : OPERATEUR(TRICE) SPECIALISE(E) EN TRAITEMENT D'INFORMATIONS DE SECURITE A DISTANCE / TLS – DOSSIER N° 31565

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
1 - Prendre le poste, ses caractéristiques et les consignes, dans la continuité des actions en cours.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte l'environnement opérationnel permettant d'exécuter la vacation et les modifications du processus technique dans les meilleures conditions : <ul style="list-style-type: none"> ○ Vérifier que tout fonctionne : casque, écrans de télésurveillance et de vidéoprotection, clavier, réceptions d'informations, sas de sécurité, personnes habilitées dans la centrale ou autorisées. ▪ Reconnaître, situer, les registres d'informations et consignes (main courante, divers documents utiles à la prise de poste) pour disposer des éléments nécessaires à la bonne exécution de sa mission : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lire la main courante électronique de prise et de fin de service. ○ Lire, identifier, interpréter les informations et consignes transmises. ▪ Prendre les opérations du trafic en cours d'exécution afin d'assurer la parfaite continuité des opérations : <ul style="list-style-type: none"> ○ Capter, repérer d'emblée les informations nécessaires à la logique de la continuité du service en début de vacation en lien avec l'opérateur(trice) en fin de service. ○ Poursuivre la ou les actions adéquates et définir l'ordre de priorité en continuité avec le service. 	<p>Modalité 1 Le candidat répond au questionnaire comportant 10 questions contextualisées sur le cadre général réglementaire et l'aptitude professionnelle (dont le tronc commun aux activités de sécurité privée).</p> <p>Durée : 60 mn Coef. 1 Seuil de réussite : 12/20 (note éliminatoire)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aspect du Livre VI code de la sécurité intérieure applicable aux activités de sécurité privée (conditions d'obtention de la carte professionnelle, détention et usages des armes, sanctions, port d'uniformes et d'insignes, palpation, neutralité...). ▪ Levée de doute (Art. L613-6 du code de la sécurité intérieure). ▪ Règles régissant le contrôle d'accès. ▪ Déontologie professionnelle. ▪ Rôle du CNAPS. ▪ Article 73 de code de procédure pénale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La procédure de prise d'informations et des consignes est identifiée, appliquée et respectée. ▪ Le cadre sécuritaire de prise de poste est respecté. ▪ La continuité des opérations est assurée. ▪ Le fonctionnement des matériels opérationnels est vérifié. ▪ Les actions prioritaires sont identifiées. ▪ La prise de poste est consignée.

<p>2- Prendre en compte le trafic opérationnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réceptionner et identifier les messages d'alerte et l'activation de moyens techniques pour procéder aux opérations de levée de doute imposées par l'article L 612.2 du Livre VI du code de la sécurité intérieure : <ul style="list-style-type: none"> ○ Utiliser le logiciel de Télésurveillance. ○ Reconnaître, identifier les fonctionnalités du logiciel pour circuler, ouvrir et repérer les onglets. ○ Naviguer dans le logiciel pour rechercher les informations (procédures, consignes historiques, saisir les rapports). ○ Traduire les messages réceptionnés sur l'écran (test, alarme, mise sous alarme, mise hors service, incendie, ...). ○ Traiter plusieurs messages en simultanée. ▪ Lever le doute en utilisant les moyens à disposition de l'opérateur(trice) pour éviter toute fausse alerte dommageable à la sécurisation des sites télésurveillés : <ul style="list-style-type: none"> ○ Produire une réponse appropriée en conformité avec les consignes et la qualité attendue. ○ Déterminer l'ordre de priorité de traitement des messages. ○ Identifier et appliquer strictement les procédures et les consignes selon l'apparition des messages. ▪ Effectuer un contre-appel téléphonique pour confirmer la qualification de la situation ▪ Traiter le rapatriement et l'exploitation des images relatif à l'alerte et pratiquer l'écoute audio pour corréler les informations de détection avec celle en provenance de l'intervention humaine (agent de sécurité ou service de permanence). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispositions du code pénal (atteinte aux systèmes de traitements automatisés, légitime défense, atteinte à l'intégrité physique, non-assistance aux personnes en danger, usurpations, omission d'empêcher un crime ou délit, rétention de personnes...). ▪ Respect des libertés publiques, respect de la vie privée, et protégeant l'image et aux principes de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et libertés individuelles (CNIL). <p>Cadre de l'évaluation Modalité 1 et 2 : 2 évaluateurs présents s'assurent du respect des conditions d'examen. L'évaluation est produite dans une salle de d'examen où les candidats sont positionnés individuellement, une table par candidat en file indienne. Matériel : Tables, chaises, silence et locaux adaptés pour 12 stagiaires maximum.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte des messages d'alerte ▪ Le traitement des alertes prioritaires est identifié. ▪ Les consignes sont rapidement appliquées. ▪ La procédure est rapidement identifiée. ▪ L'enchaînement des actions est en conformité avec la procédure, avec rigueur et réactivité. ▪ L'utilisation du logiciel télésurveillance est maîtrisée. ▪ Les appels et contre-appel sont effectués avec rigueur et efficacité. ▪ Les preuves audios et vidéos sont conservées en vue de prouver la qualification des faits. ▪ Les procédures de gestion de message et des consignes sont appliquées avec formalisme.
--	---	--	---

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
3- Appliquer strictement les consignes contractualisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer et traiter le flux important des messages par ordre de priorité et appliquer le cadre scrupuleux des consignes du client et des procédures à mettre en œuvre afin de garantir la bonne exécution des missions de prévention et de sécurité des personnes et des biens ▪ Identifier les alertes prioritaires pour déterminer la procédure adaptée et appliquer les consignes associées : <ul style="list-style-type: none"> ○ MES ou des MHS (mise en ou hors service du système de sécurité) ○ Anomalie technique (absence de test interactif, coupure électrique sur le site, pas de réception de la mise en service, ...) ○ Déclenchement d'alarme incendie, intrusion, agression, froid, chaud ○ Anomalie contractuelle (mauvaise identification, personnes sur le site non habilitées...) ○ Protection travailleur isolé ou alerte assistance ▪ En cas d'anomalie ou d'alarme entrant dans le champ d'urgence (message intrusion, incendie, agression, système de sécurité en panne, absence de messages du site sécurisé, mauvaise identification, absence de réponse du client sur le site, levée de doute positive, ...), déclencher et coordonner un enchaînement d'actions et/ou d'opérations permettant d'apporter la réponse appropriée dans le cadre d'une réactivité immédiate et d'une gestion « multitâche » en appliquant rigoureusement les consignes 	<p>Modalité 2 Le candidat répond au questionnaire QCM de 40 questions contextualisées portant sur les techniques professionnelles.</p> <p>Durée : 60 mn coef.2</p> <p>Gestion élémentaire des premiers secours.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des risques (majeurs-électriques-incendies), (directive SEVESO, plan de prévention et organisation, réglementations et normes électriques, habilitations, accidents, signalisation incendie...). ▪ La certification métier, les critères de qualité. ▪ L'organisation et le fonctionnement d'une station centrale de télésurveillance ▪ Les technologies utilisées en matière de sécurité électronique et l'utilisation du logiciel d'exploitation. ▪ Les règles élémentaires entrant dans la chaîne de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les messages sont pris en compte. ▪ Les situations suspectes sont repérées et traitées conformément aux consignes ▪ La procédure liée à l'alarme est rapidement appliquée ▪ L'enchaînement des actions est respecté dans l'ordre défini par la consigne avec efficacité ▪ Les consignes sont strictement appliquées ▪ La traçabilité de l'opération est garantie avec formalisme. ▪ Le traitement des images et effectué avec complétude pour assurer le respect des actions prévues aux consignes et procédures.

<p>4- Déclencher l'intervention des personnes habilitées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclencher l'alerte si le client ne répond pas ou pour donner suite à une mauvaise identification afin d'assurer sa mission de prévention et de sécurité des personnes et des biens. ▪ Déclencher l'alerte si la levée de doute est positive (agression, incendie, intrusions, problèmes techniques graves, ...) pour permettre aux organismes concernés d'intervenir dans le respect du cadre légal et réglementaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier par anticipation les mesures à prendre en cas d'anomalie ou d'alarme entrant dans le champ de l'urgence. ○ Repérer et appliquer la législation (décret n°2005-1122 du 6/09/2005 art2 code de la sécurité intérieure réglementant les activités privées de sécurité les dispositions pénales relatives à l'intégrité physique, la légitime défense, la non-assistance à personne en péril.... ○ Déclencher les interventions qui conviennent à la cause de l'alarme. ▪ Procéder à la coordination des moyens mis à sa disposition pouvant aller jusqu'à l'intervention des forces de l'ordre ou de secours dans le cadre strict de la réglementation en vigueur afin de favoriser la fluidité et l'efficacité des opérations : <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaître les gestes élémentaires de premier secours ○ Utiliser les moyens de communication à disposition ○ Coordonner les informations provenant des différents acteurs. ▪ Agir en fonction de la procédure et des consignes pour mener parfaitement sa mission à son terme : <ul style="list-style-type: none"> ○ Appliquer la procédure et la consigne correspondante grâce au logiciel de Télésurveillance. ○ Traiter plusieurs interventions en parallèle sans confusion. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La relation commerciale avec le client et la gestion des situations de crise et/ou de conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La situation nécessitant de déclencher l'alerte est identifiée. ▪ L'alerte attendue est donnée. ▪ Les consignes sont respectées. ▪ Le cadre légal est respecté. ▪ La technique de levée de doute est maîtrisée. ▪ Les interlocuteurs disposent d'informations précises et cohérentes. ▪ Les opérations sont séquencées, dans l'ordre de mise en œuvre des consignes et adaptées à la situation. ▪ Les forces d'intervention sont identifiées (dans le cas d'appel aux forces de l'ordre public, obligation de respecter la réglementation en vigueur). ▪ La coordination des intervenants est adaptée. ▪ Les mesures conservatoires sont appliquées en relation avec les responsables et les consignes. ▪ La main courante électronique est renseignée avec formalisme.
--	---	---	---

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>		
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
5- S'assurer du retour à la normalité des systèmes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôler le retour à la normalité du système de sécurité du site dès que l'alarme est bien positionnée sur « acquittée » (état expliqué et traité) pour poursuivre la mission de prévention des personnes et des biens : <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaître les aspects techniques standards du fonctionnement des systèmes et des dispositifs de sécurité sur site et guider à distance l'utilisateur, le technicien dans ses manœuvres sur les systèmes pour un retour à la normalité. ▪ Vérifier la prise en compte de l'alarme, les moyens coordonnés, l'application des consignes exactes pour garantir la plénitude de la mission attendue. ▪ S'assurer du suivi du traitement de l'évènement, rendre compte et classer pour empêcher que les installations d'alarme ne soient pas réarmées et que la sécurité du site ne soit plus assurée. ▪ Etablir les zones du site en défaut et appliquer les consignes du client (intervention technique ou mise en place d'un agent sur le site par exemple) pour en identifier l'origine. ▪ Renseigner la main courante et lever les mesures conservatoires à la fin de l'anomalie constatée par l'opérateur pour garantir la sécurité du site. 	<p>Modalité 3.1</p> <p>Mise en œuvre d'une phase de levée de doute par des moyens électroniques complémentaires, notamment de vidéosurveillance.</p> <p>Selon les logiciels, les applicatifs sur lesquels le candidat aura été sensibilisé durant son parcours de formation, il (elle) lui sera demandé de décrire son scénario sur par exemple : l'exécution d'une ronde de vidéosurveillance (visualisation d'une zone précise d'un site) avec une anomalie (par exemple visualiser un colis suspect, un conflit entre personnes), et/ou de réaliser des contrôles d'accès. Il (elle) devra être en mesure de coordonner ses actions avec les consignes et les procédures. Le jury sera attentif à l'application de la consigne et de la procédure puis à la façon dont le candidat va transmettre le compte rendu de son action (retour à la normalité, rendre compte de manière communicable et exploitable), son alerte ou son anomalie. Le candidat sera interrogé sur la spécificité du traitement des images.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes sont respectées et appliquées. ▪ Le client est identifié et le type d'alarme est distingué. ▪ Les actions selon le type d'alarme sont appropriées. ▪ Les mesures conservatoires sont appliquées. ▪ Le retour au fonctionnement initial du dispositif d'alarme est vérifié. ▪ La procédure de mise à jour des données clients est respectée (consignes, mesures conservatoires...). ▪ Les actions sont répertoriées et consignées.
6- Réceptionner communiquer, traiter les appels téléphoniques, et conseiller le client.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des terminaux téléphoniques pour assurer sa mission de base : <ul style="list-style-type: none"> ○ Distinguer les fonctions d'un terminal téléphonique. ○ Utiliser l'outil téléphonique pour une situation normale de prestation de service ou pour le traitement d'une situation critique ou conflictuelle. 	<p>3.2 Mise en situation professionnelle d'intrusion.</p> <p>Un scénario d'alarme intrusion simulé est soumis à tous les candidats en plus de la situation tirée au sort. Le candidat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La demande de l'interlocuteur est prise en compte à un premier niveau ou transférée vers le service compétent. ▪ Le cadre légal de la vie privée est respecté. ▪ La demande est évaluée de façon prompte et précise.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emettre des appels dans le cadre des traitements d’alertes et de consignes pour communiquer et alerter conformément aux consignes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Appeler le client selon les consignes ▪ Réceptionner les appels entrants et prendre en compte des consignes provisoires, afin obtenir des précisions utiles à l’exploitation d’alarmes de la part des clients ou des techniciens : <ul style="list-style-type: none"> ○ Conseiller le client. ○ Prendre en compte tous les appels. ○ Identifier l’interlocuteur (client, installateur, intervenant) prise du code confidentiel client (se présenter expression orale, intelligible, contrôler son débit, adapter son discours, limiter la conversation dans le temps et clôturer). ○ Ecouter attentivement la problématique ou la demande, reformuler et prendre des notes. ▪ S’exprimer avec une bonne élocution pour être capable de gérer des situations de crise avec sang-froid et maîtrise de soi : <ul style="list-style-type: none"> ○ Transmettre clairement par écrit aux services compétents l’objet de l’appel. ▪ Renseigner la main courante. 	<p>s’affaire à identifier la cause de l’alarme, effectue une levée de doute en appliquant strictement les consignes et le cadre réglementaire. Il exécute une succession d’actions dans l’ordre. Depuis le déclenchement de l’alerte au retour à la normalité du système dans les délais impartis. Il rend compte des faits et des actes.</p> <p>3.3 Le questionnement technique y compris lors du jeu de rôle.</p> <p>Dans le cadre d’une situation concrète le jury portera son attention sur la manière de réagir du candidat face à un cas de figure donné. Le jury évaluera la prise et la fin de vacation, ses compétences techniques, son organisation, le principe du respect des consignes et des procédures, sa réactivité, son relationnel, son application à transmettre et à rendre compte. Sa capacité à justifier de ses actes. Le candidat dispose d’un temps de préparation de 15mn s’il le souhaite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les informations sont transmises de façon précise et concise. ▪ La réponse est adaptée et satisfaisante. ▪ L’information est traitée dans les délais impartis. ▪ La prestation de service est effectuée conformément aux consignes contractuelles. ▪ Les échanges respectent les normes de grammaire et d’expression. ▪ Les communications sont consignées avec formalisme.
--	---	---	--

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>7- Veiller au fonctionnement et à la sécurité de la station de télésurveillance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La station centrale ou poste de commandement, conçue pour fonctionner en autonomie, impose que l'opérateur(trice) de télésurveillance s'assure de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Activer les fonctionnalités des différents matériels de la Station Centrale de Télésurveillance pour opérer les actions attendues. ○ Vérifier périodiquement l'horodatage et le bon fonctionnement des organes vitaux de la centrale pour disposer d'un système opérationnel, c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le matériel de réception et de gestion des informations (frontaux de réception, informatique de secours, onduleur). ▪ Les moyens de communication (téléphones, télécopie, Internet, radio, GSM, enregistreur). ▪ Les systèmes de protection de la centrale (caméra, sas de sécurité, système homme mort, incendie, intrusion, coupure électrique, contrôle d'accès, groupe électrogène). ▪ Autres équipements (imprimantes, écrans, claviers). 	<p><u>Délivrance de la certification :</u></p> <p>Le candidat sera déclaré apte s'il a obtenu 12/20 à l'épreuve 1 et si sa moyenne générale au 3 épreuves est au moins égale ou supérieure à 12/20.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les procédures d'intervention de premier niveau sur les systèmes d'exploitation sont repérées et correctement appliquées. ▪ Les procédures d'alerte en cas d'état dégradé des systèmes d'exploitation sont repérées et justement appliquées. ▪ Le contrôle opérationnel des équipements est effectuée avec une surveillance permanente. ▪ Le suivi des opérations de maintenance des équipements et des installations est assuré. ▪ Les dysfonctionnements sont signalés et transmis . ▪ Une intervention de niveau 1 est réalisée dans le respect des consignes et procédures. ▪ Les actions sont consignées dans les registres appropriés avec formalisme.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Détecter un dysfonctionnement des systèmes de protection de la station (intrusion, incendie, vidéoprotection, contrôle d'accès, homme mort) ou du système de gestion d'alarme (blocage informatique, problème écran) ou de l'alimentation électrique principale (onduleur, groupe électrogène), et le cas échéant, selon les procédures internes, faire intervenir le service technique et informer sa hiérarchie pour disposer de l'ensemble des moyens d'opérer. 		
8-Rendre compte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formaliser, à l'aide du logiciel expert le compte rendu de ses actions sur la main courante informatique sans erreur ni oubli afin de permettre le déroulement du processus jusqu'à son terme : <ul style="list-style-type: none"> ○ Rédiger un rapport sur la main courante. ○ Rédiger l'historique des opérations sur la main courante informatique, sans erreur, ni oubli, destiné aux coéquipiers de la centrale et au responsable de la Centrale de Télésurveillance. ▪ Reconnaître des scénarios prédéfinis du logiciel grâce à des listes mnémotechniques de codes ou de sigles, de textes formalisés, de rapports d'alarmes « acquittées » et de leur code « acquis » pour gagner en efficacité d'action : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maîtriser le terme « acquitté » ou « code acquis » qui signifie que l'alerte a été prise en compte, traitée et classée 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ La procédure de transmission de messages est respectée. ▪ Les moyens de transmission de messages numériques, oraux ou écrits sont identifiés. ▪ La rédaction de l'historique des opérations est conforme, précise, factuelle et claire. ▪ L'utilisation des moyens de communication et de transmission de messages est maîtrisée. ▪ La main courante électronique est renseignée avec formalisme.

	<p>selon le cadre des procédures et des consignes afférentes.</p> <ul style="list-style-type: none">○ Remplir la main courante informatique pour formaliser l'historique des opérations et des actions entreprises pour le site. La relève peut s'informer des événements, et du suivi des traitements des alarmes à la prise de service.▪ Assurer ainsi la continuité des services pour permettre une action coordonnée et efficace.▪ Rendre compte, informer, en cas d'anomalie ou d'alarme grave, aux différents services d'intervention et de secours des informations en sa possession selon la réglementation pour donner aux autres acteurs les moyens d'agir pour satisfaire l'objectif commun :<ul style="list-style-type: none">○ Informer les personnes et/ou services compétents des documents, des registres et des consignes spécifiques et ponctuelles, s'il y a lieu.▪ Utiliser le matériel de bureautique (télécopie, téléphone, imprimantes) pour transmettre les informations aux services compétents.		
--	--	--	--

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
MODALITÉS D'ÉVALUATION POUR LA VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE OSTISD par la VAE – 4 étapes			
<p>Gérer à distance la sécurité des personnes, des biens, et des lieux au moyen d'un dispositif électronique de télésurveillance</p> <p>Prendre le poste</p> <p>Prendre en compte le trafic opérationnel</p> <p>Appliquer strictement les consignes contractualisées Déclencher l'intervention des personnes habilitées</p> <p>S'assurer du retour à la normalité des systèmes</p> <p>Réceptionner, communiquer, traiter les appels téléphoniques et conseiller le client</p> <p>Veiller au fonctionnement et à la sécurité de la station de télésurveillance</p> <p>Rendre compte</p>	<p>Identiques aux blocs de compétences associés aux activités et tâches du parcours de formation préalable à l'épreuve de certification.</p>	<p>Modalités mises en œuvre via la VAE</p> <p>1 - Etude du dossier de validation et de preuves complété (Livret 2) remis au jury 4 semaines avant le l'examen.</p> <p>Le jury examine la description des situations professionnelles en réponse aux questionnements du Livret 2. Son attention est portée sur les compétences mises en œuvre durant le passé professionnel du candidat en lien direct avec le référentiel d'activités OSTISD, ainsi que sur les preuves fournies à l'appui de ses descriptions.</p> <p>2 - Entretien métier et techniques professionnelles</p> <p>Durée 60 mn.</p> <p>Dans cette phase d'évaluation (50 mn), le jury a préalablement préparé une série de questions en lien avec le dossier de synthèse du candidat contenant la description d'un certain nombre de situations et d'activités professionnelles en relation étroite avec le référentiel d'activité. Le candidat répondra aux questions techniques et réglementaires du jury.</p> <p>Le jury propose en fin d'entretien au candidat de s'exprimer (pendant 10 minutes) environ sans être interrompu.</p>	<p>Basés sur les critères d'évaluation du parcours de formation continu (Cf. ci-dessus):</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Livret 2 (Cf.) ▪ Entretien métier ▪ Décision du jury